

# Demande d'autorisation d'affichage

La demande doit parvenir au service communication au moins 1 mois avant la date de début de la manifestation soit

- Par courrier : 20 rue du change – 45190 Beaugency
- Par mail : communication@ville-beaugency.fr

## **Identification du demandeur**

Nom de la structure : .....

Téléphone : ..... Adresse mail : .....

Nom de l'interlocuteur : .....

## **Identification de la manifestation**

Désignation de la manifestation : .....

Date de la manifestation : .....

Lieu de la manifestation : .....

## **Nature de la demande**

- Affiches sur planimètres (format 172cmx120cm)
- Affiches sur abribus (format 172cmx120cm)
- Affiches dans panneaux vitrés et dans les sites municipaux (format A3)
- Bannières sur les poteaux aux entrées de ville 300cmx70cm

## **Utilisation des outils numériques**

- Mise en ligne de la manifestation sur les panneaux lumineux d'information
- Mise en ligne de la manifestation sur le site internet
- Insertion de la brochure trimestrielle « On sort à Beaugency »

*Une réponse vous sera apportée dans les quinze jours, dans laquelle vous sera indiqué le nombre d'affiches à nous fournir. Ce sont les agents de la ville qui installent l'ensemble des affiches. Elles devront donc être déposées en Maire au moins une semaine avant la date de pose. La pose et la dépose des bannières restent à la charge des associations, et uniquement après accord de la ville.*

*Tout affichage non autorisé sera systématiquement retiré.*

